

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mail : contact@ccas-cannes.fr – Site internet : www.ccas-cannes.fr

22, rue Borniol – CS 60036 – 06 414 CANNES CEDEX

☎ 04.93.06.31.70 – 📠 04.93.06.32.36

GUIDE DES PRESTATIONS & SERVICES



www.ccas-cannes.fr

2014



Edito



Aider et servir

Le Centre communal d'action sociale, le CCAS comme chacun l'appelle, est une structure indispensable à la solidarité.

À Cannes, nous avons souhaité que le CCAS de notre ville soit exemplaire dans son implication au service des Cannois qui en ont besoin. Et afin que chacun puisse être bien informé, nous vous proposons la première édition de ce Guide des services et des prestations du CCAS.

Toutes ses missions et activités y sont présentées en détail, ainsi que toutes les démarches nécessaires. Il est, en effet, très important que l'accès aux droits soit facilité par une information claire et précise. Le monde change, la société bouge. Le CCAS se doit donc d'évoluer en permanence, en apportant des réponses diversifiées, humaines et de qualité à tous les défis, anciens ou nouveaux, qui se posent à chacun d'entre nous et notamment aux plus faibles et aux plus démunis.

Lutter contre l'isolement, apporter une aide morale et financière, soutenir l'autre dans sa vie quotidienne, autant d'actions effectuées par le CCAS et ses agents pour qui ces missions dépassent le simple cadre du travail, même parfaitement exécuté. Je suis particulièrement fier de leur implication dans leur rapport avec les Cannois concernés et je salue, outre leurs compétences, leur empathie et leur disponibilité.

La solidarité est essentielle dans une communauté, elle en est le socle. Aujourd'hui, nous aidons ; demain, hélas, cela sera peut-être à nous ou à nos proches de l'être. En tant qu'homme et Maire de Cannes, je refuse l'engrenage de la fatalité. Chacun a le droit de relever la tête et d'avoir une chance de reprendre sa vie en mains. Le CCAS est un atout capital dans la guerre contre la pauvreté et l'exclusion que nous menons et gagnerons tous ensemble.



David LISNARD
Maire-Président du CCAS

Repères

Accueil - Information - Accompagnement

44 569	accueils tous publics
7 735	personnes accueillies à l'Espace Gérontologie Handicap
5 092	personnes accompagnées socialement
257	signalements externes traités

Hébergement - Logement

4 030	nuitées à l'accueil de nuit
844	entrées à l'accueil de nuit
167	résidents en foyers-logements – 96% d'occupation
401	orientations sur le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
134	situations suivies par la plateforme logement et 40 relogements

Lutte contre les exclusions

304 417 €	de secours & aides facultatives
8 613	entrées à l'accueil de jour
2 850	entrées aux douches publiques
258	notifications traitées (prévention des expulsions)
2 161	allocataires du RSA
529	personnes inscrites à l'Espace Alimentaire
36 842	produits distribués à l'Espace Alimentaire

Favoriser l'autonomie

123	installations du pack « Autonomie seniors » (téléassistance avancée)
71 276	heures d'aide ménagère
82 593	repas livrés à domicile
1 312	personnes inscrites au Fichier Canicule
627	participants au Repas des Ambassadeurs
1 100	paniers gourmands distribués pour les fêtes de fin d'année
515	séances d'animations en foyers-logements
2 236	attestations et titres de transport délivrés
7 823	passages à Handiplage

Actions organisationnelles

139	délibérations pour 8 Conseils d'Administration
27	marchés publics
4 190	mandatements
414	interventions techniques réalisées
17 101	courriers arrivés
89 561	connexions sur notre site Internet
3 594	heures de formations dispensées
300	départs d'agents en formation



Sommaire

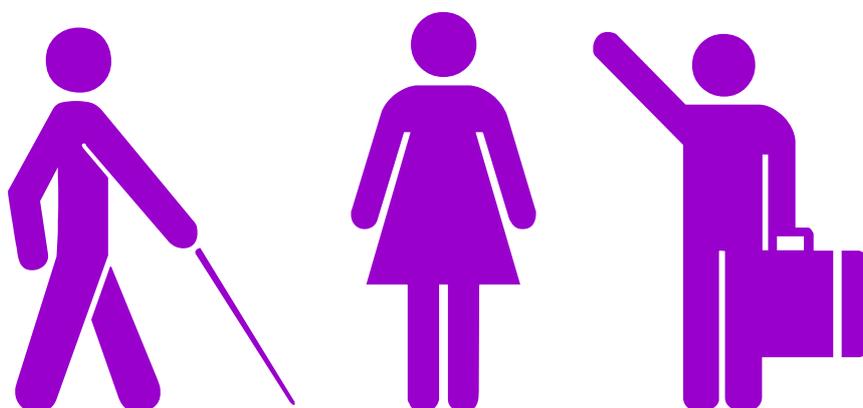
Vie quotidienne	p.9
Hébergement – Logement	p.23
Emploi – Insertion	p.33
Transports – Mobilité	p.39
Santé – Prévention	p. 43
Loisirs	p. 51
Le CCAS	p. 55
Nos partenaires	p. 67

Vie quotidienne

Face aux difficultés de la vie quotidienne, le CCAS apporte des réponses diversifiées.

Notre ambition est de participer au recul de la pauvreté et des inégalités en permettant aux Cannois d'accéder aux droits fondamentaux : un logement, un travail, une vie familiale normale, la réussite scolaire de ses enfants, bien vieillir à domicile.

Ces aides sont ponctuelles ou correspondent à un accompagnement social qui prend en compte la situation globale de la personne.



Aide facultative individualisée

Qui

Cannois les plus démunis ou en difficulté habitant Cannes depuis au moins 3 mois de façon ininterrompue sauf exceptions.

L'éligibilité aux aides sociales facultatives est conditionnée par le calcul d'un reste à vivre journalier et par l'adhésion à un accompagnement social du bénéficiaire.

Avec Qui

Partenaires institutionnels, conventionnels.

Quoi

Aide alimentaire : CAP (chèque d'accompagnement personnalisé), pochon (kit d'alimentation), accès à l'espace alimentaire, colis d'urgence, colis de Noël et repas de fin d'année.

Aide financière : secours en espèces, aides à l'énergie (EDF-GDF/ Eau), allocation de Noël, aides aux familles (cantines, activités péri et extra scolaires).

Maintien à domicile : aide à domicile, portage de repas, pack domotique

Autres aides : nuitées d'hôtel, kits hygiène, vestiaire, duvet/couverture, domiciliation, soins vétérinaires.

Où / Quand

CCAS – 22, rue Borniol - 06400 CANNES

Du lundi au vendredi – 8h00 à 17h30 et sur rendez-vous

Centre Social de la Verrerie- 2, rue de la Verrerie - 06150 CANNES LA BOCCA

Du lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Comment

Evaluation sociale par un travailleur social

Décision en Commission d'aides sociales facultatives au CCAS

Notification de la décision par courrier

Délivrer **des secours en urgence** : la demande doit être réceptionnée au CCAS **avant 16h** pour une délivrance dans la journée.

Combien

304 417 €, soit 3 657 aides délivrées.

Pourquoi

Répondre à des besoins essentiels.

Faciliter les démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Permettre l'accès ou le maintien d'une fourniture d'énergie.

Faciliter le maintien à domicile.

Accueil de jour

Qui

Des personnes en situation de grande précarité ou d'errance.

Avec Qui

Partenaires sociaux et médico-sociaux, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Associations de lutte contre l'exclusion, Samu social, Ville de Cannes, Police municipale, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre Hospitalier.

Quoi

40 places simultanées avec les prestations suivantes :

un petit déjeuner complet, une collation à midi, une douche et des sanitaires, des kits d'hygiène, le lavage et séchage du linge personnel, un lieu de repos offrant une télévision et des livres, un chenil pour les animaux, une bagagerie.

Intervention sur site de la médiatrice sociale et de l'assistante sociale chargée du suivi des personnes sans domicile stable 4 fois par semaine.

Où

1, rue Lycklama – 06400 CANNES

Quand

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 14h (en période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars, ouvert du samedi au dimanche de 8h30 à 13h00 et de 13h45 à 17h30)

Fermé juillet et août.

Comment

Accueil inconditionnel, sous réserve de respecter l'environnement, les personnels et usagers de service.

Combien

8 613 personnes accueillies, 3409 collations froides distribuées.

Pourquoi

Permettre d'être temporairement à l'abri le jour,

Bénéficier des prestations d'urgence,

Favoriser l'accès au droit : CMU, RSA, domiciliation...

Accompagner les usagers dans leur projet de relogement ou d'hébergement (SAIO, plateforme logement et résidences sociales).

Accéder aux soins (EMPP, PASS).

Domiciliation

Qui

Personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire sur Cannes dans le cadre du RSA et sous conditions d'éligibilité pour les personnes hors RSA.

Avec Qui

CAF, Commission Locale d'Insertion (CLI), Conseil Général 06, tous partenaires (associations, hôpitaux).

Quoi

Avoir une adresse administrative pour faire valoir ses droits civils, civiques et sociaux.

Le bénéficiaire d'une élection de domicile au CCAS se voit remettre une attestation d'élection de domicile sous la forme du document CERFA N° 13482*02 valable un an.

Cette attestation permet l'ouverture de droit à :

- la carte nationale d'identité,
- le passeport électronique,
- l'inscription sur les listes électorales,
- l'ouverture d'un compte bancaire,
- l'ouverture des droits aux aides sociales (RSA, CMU, ...). La durée de l'élection de domicile est d'un an, renouvelable après entretien avec le référent social et le cas échéant, après avis de la commission de domiciliation.
- le bénéfice de l'aide juridique,
- la domiciliation prend fin à la date de fin d'élection de domicile. Le courrier est conservé pendant un mois maximum, puis il sera retourné aux services postaux.

La domiciliation peut prendre fin de manière anticipée si l'utilisateur en fait la demande, quand il a un domicile stable, ou s'il ne s'est pas manifesté pendant plus de 3 mois consécutifs et n'a pas informé d'une absence de plusieurs mois.

Obligations de la personne domiciliée : retirer régulièrement le courrier du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du CCAS muni d'une pièce d'identité, signer le cahier d'émargement à chaque passage et respecter le personnel du CCAS.

Où / Quand

CCAS - 19, rue de Lattre de Tassigny – 06400 Cannes - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (pour retirer son courrier).

Comment

Entretien préalable et obligatoire avec un travailleur social sur rendez-vous ou pendant les permanences libres.

Combien

507 personnes.

Pourquoi

Favoriser l'accès aux droits.

Espace alimentaire et Vestiaire

Qui

Cannois, SDS, personnes en difficulté.

Avec Qui

1/La Banque Alimentaire des Alpes Maritimes, le titulaire du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires et boissons » et des fournisseurs locaux en cas de défaillance du titulaire du marché.

2/Les administrés.

Quoi

1/Délivrance de denrées alimentaires (produits d'épicerie sèche variée).

Composition du panier de l'utilisateur : 6 articles pour 1 personne, 1 article supplémentaire par personne à charge, 10 articles maximum pour 5 personnes et plus.

Une participation symbolique des usagers est demandée :

- ⇒ Pour 1 personne : 1€ ou gratuité pour 6 articles,
- ⇒ Pour 2 personnes : 1.25€ ou gratuité pour 7 articles,
- ⇒ Pour 3 personnes : 1.50€ ou gratuité pour 8 articles,
- ⇒ Pour 4 personnes : 1.75€ ou gratuité pour 9 articles,
- ⇒ Pour 5 personnes ou plus : 2€ ou gratuité pour 10 articles (dotation maximale).

2/Dons de vêtements, chaussures, linge de maison, serviettes.

Où / Quand

19, avenue de Lattre de Tassigny – 06400 CANNES.

Espace alimentaire : Ouverture tous les jeudis de 8h30 à 11h15.

Vestiaire : Ouverture lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30.

Comment

1/Espace alimentaire :

Sur évaluation et prescription d'un travailleur social.

Ouverture des droits sur justificatifs à fournir pour le 1^{er} accueil, ressources et composition familiale.

Durée, au-delà d'1 mois, orientation vers l'assistante sociale pour un éventuel renouvellement.

Délivrance d'articles au choix, en fonction des articles disponibles le jour de la distribution.

2/Vestiaire :

Sur évaluation et prescription d'un travailleur social, et en cas d'urgence, exceptionnellement, un agent d'accueil peut établir une prescription et faire un don.

Combien

529 bénéficiaires – 36 842 produits distribués.

Pourquoi

Apporter une aide essentielle.

Douches publiques

Qui

Pour tous publics.

Quoi

Mise à disposition de douches avec fourniture de nécessaires d'hygiène corporelle tels que serviettes de toilettes, gel douche et shampoing, rasoir et gel pour se raser.

Où

9, rue Hibert - 06400 CANNES

Quand

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 13h30.

Jours d'ouverture peuvent varier en fonction des jours fériés, de la période estivale et des circonstances exceptionnelles.

Comment

Entrée libre.

Une participation symbolique est demandée : 0.60€ par usager.

Gratuité sur prescription d'un travailleur social.

Combien

2 850 passages.

Pourquoi

Répondre à des besoins essentiels de personnes en difficulté ou n'ayant pas les commodités à leur domicile.

Accueil spécialisé Personnes Agées Personnes handicapées

Qui

Personnes âgées de + de 60 ans et/ou personnes handicapées et leur entourage,
Professionnels de santé.

Avec Qui

Usagers, Ville de Cannes, Cannes Bel Age, France Alzheimer, France Parkinson, caisses de retraite, Centre des impôts, CAF, Conseil Général, Associations tutélaires (ASSIM, ATIAM), Media Lien, MAIA, organismes de services à la personne (OSP), EHPAD, SSIAD, Centre hospitalier...

Quoi

Espace Gérontologie Handicap (EGH) : Pré Accueil physique et personnalisé des personnes âgées ou handicapées.

CLIC : Accueil téléphonique personnalisé.

Où / Quand

Espace Gérontologie Handicap (EGH) – 22, rue Borniol – 06400 Cannes - du lundi au vendredi – de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Centre Social de la Verrerie : 1, rue de la Verrerie – 06150 Cannes la Bocca – Lundi et Mardi de 13h30 à 17h et Vendredi de 8h30 à 12h30.

CLIC 0 800 06 20 20 (appel gratuit) du lundi au vendredi – 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Astreinte 7j/7 – 24h/24

Comment

Accueillir, informer et orienter vers les services internes et/ou vers les partenaires et institutions.

Détecter les situations difficiles en vue d'une aide à la résolution du problème.

Fournir la documentation et les formulaires nécessaires aux demandes de prestations sociales.

Pour l'Espace Gérontologie Handicap : Rencontrer les professionnels médico-sociaux **sur rendez-vous** :

- **France Alzheimer** : permanence le 1^{er} jeudi du mois de 9h00 à 17h00,
- **ASSIM** : permanence le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois de 9h00 à 12h00,
- **France Parkinson** : sur rendez-vous,
- **Ecrivain Public de la Ville de Cannes** : Permanence 2^{ème} et 4^{ème} lundi de 13h30 à 17h30 et tous les jeudis de 13h30 à 17h30,
- **Hôtel des Impôts de la Ville de Cannes** : sur une période définie (courant avril – mai), information par voie de presse, par affichage dans les locaux et sur le site internet du CCAS.

Pour le CLIC :

- Animer et coordonner le réseau médico-social de professionnels intervenant auprès de la personne âgée,
- Mettre en œuvre les aides et suivre les plans d'aide APA.

Combien

4 334 personnes accueillies – 5 717 demandes traitées au CLIC

Pourquoi

Proposer un accueil individualisé et une orientation au plus près des besoins des usagers, de leurs aidants et des professionnels.

Aide à domicile

Qui

Personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, ou personnes en situation de handicap.

Avec Qui

Conseil Général, Caisses de retraite, mutuelles, CCAS de Cannes (aide facultative), ...

Quoi

Aider à l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne (entretien du logement, du linge, aide à la préparation et/ou à la prise des repas, courses, aide aux déplacements, aide à l'habillage et à la toilette...)

Le tarif applicable varie selon les revenus du demandeur et de sa prise en charge.

Prestation certifiée NF Service « Services aux personnes à domicile ».

Où / Quand

Intervention sur l'ensemble de la commune de Cannes du lundi au vendredi.

Comment

Bénéficiaire d'une prise en charge par une caisse de retraite, une mutuelle, du Conseil Général (aide sociale, APA, PCH ou ACTP), ou de l'aide facultative du CCAS ;

Constituer un dossier de demande de prise en charge auprès du Conseil Général (APA et PCH), de la caisse de retraite ou auprès du CCAS (aide sociale et aide facultative).

Combien

461 bénéficiaires.

Pourquoi

Favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité.

Lutter contre l'isolement, maintien du lien social.

Permettre à la personne d'être aidée et accompagnée dans sa vie quotidienne.



SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE (NF 311)
Délivrée par AFNOR Certification – www.marque-nf.com

Livraison de Repas à domicile

Qui

Personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, ou personne en situation de handicap.

Avec Qui

Conseil Général, Caisses de retraite, mutuelles, CCAS de Cannes (aide facultative), ...

Quoi

Livraison de repas à domicile.

Les repas se composent d'une entrée, d'un plat de résistance avec 2 accompagnements (légumes et féculents), d'un fromage, d'un dessert pour le repas de midi. Pour le soir, il est composé d'un potage et d'un laitage.

Différents types de repas sont proposés : sans sucre ajouté, sans sel ajouté, sans sel/sans sucre ajoutés, sans porc, repas mouliné.

Le tarif applicable varie selon les ressources du demandeur.

Prestation certifiée NF Service « Services aux personnes à domicile ».

Où / Quand

Sur la commune de Cannes. Livraison des repas du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30.

Comment

Bénéficiaire d'une prise en charge par une caisse de retraite, une mutuelle, du Conseil Général (aide sociale, APA, PCH ou ACTP), l'aide facultative du CCAS.

Constituer un dossier de demande de prise en charge auprès du Conseil Général (APA et PCH), de la caisse de retraite ou auprès du CCAS (aide sociale et aide facultative).

Combien

402 bénéficiaires.

Pourquoi

Favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité.

Bénéficiaire d'une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins de chaque usager.



SERVICES AUX PERSONNES À DOMICILE (NF 311)
Délivrée par AFNOR Certification – www.marque-nf.com

Télé Assistance avancée

Qui

Personnes âgées de plus de 70 ans, isolées, vulnérables, en sortie d'hospitalisation, en situation de dépendance ou ayant besoin de sécurité, atteintes de la maladie neuro-dégénérative (Alzheimer...).

Avec Qui

Autonomie et Assistance à Domicile Cannoises (AADC).

Quoi

Proposer un équipement de nouvelles technologies permettant de programmer et de coordonner les tâches de confort et de sécurité dans l'habitat.

→ Pour un pack de base : un système d'automatisation de l'éclairage, des détecteurs de fuite de gaz et de fumée, un système signalant les chutes et les signes de vie.

→ Option pack confort : 1 tablette tactile ou un kit TV.

Où / Quand

CCAS – 22, rue Borniol – 06400 CANNES – du lundi au vendredi 8h00 à 17h30

Espace Gérontologie Handicap du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

CLIC au **0 800 06 20 20** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Astreinte 7j/7 – 24h/24

AADC au **09 64 14 54 45**

Comment

Abonnement mensuel sous conditions :

- de ressources (participation financière du CCAS pour les revenus modestes),
- être domicilié à Cannes depuis plus de 3 mois,
- être en situation de dépendance nécessitant une aide domotique.

Les dossiers sont validés par le CCAS avant la signature du contrat.

Combien

1 000 foyers équipés sur 5 ans.

Pourquoi

Permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de se maintenir le plus longtemps possible à leur domicile dans d'excellentes conditions de sécurité.

Instruction de demandes d'aide légale

Qui

- ⇒ Personnes âgées de plus de 60 ans et personnes handicapées.
- ⇒ Personnes ne possédant pas une couverture sociale.
- ⇒ Personnes atteintes d'un handicap physique, mental ou sensoriel.

Avec Qui

Etat, Département, CPAM, Conseil Général, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ...

Quoi

Instruction des demandes :

- **Aide sociale** : ensemble des prestations légales attribuées par l'Etat et le Département aux personnes se trouvant dans le besoin. Elles répondent aux besoins primordiaux des personnes (aide à domicile, placement en foyer logement, placement en EHPAD, repas à domicile, ...).
- **Aide médicale d'Etat** : pour toute personne ne possédant pas une couverture sociale, y compris étrangers en situation irrégulière.

Où / Quand

CCAS – 22, rue Borniol – 06400 CANNES – du lundi au vendredi 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

CLIC au **0 800 06 20 20** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Astreinte 7j/7 – 24h/24.

Espace Gérontologie Handicap du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Centre Social de la Verrerie : 1, rue de la Verrerie – 06150 Cannes la Bocca – Sur rendez-vous le mercredi.

Comment

Aide sociale : Accueillir, informer et soutenir pour toute démarche administrative pour obtenir une aide financière ou une aide liée à la santé, au handicap et à la dépendance.

Aide médicale d'Etat : justifier de ses ressources, de son identité et de celle des personnes à charge, résider sur le territoire français depuis plus de 3 mois, produire un justificatif de demande de régularisation.

Combien

1 495 demandes instruites (placement EHPAD, FL, MAD, CI, Enquêtes, AME).

Pourquoi

Améliorer la situation de la personne sur le plan social, économique, administratif, de la santé, de l'autonomie et de l'environnement.

Accompagnement social Personnes Agées Personnes Handicapées

Qui

- ⇒ Personnes âgées + 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail.
- ⇒ Personnes handicapées de moins de 60 ans.

Avec Qui

Partenaires sociaux et institutionnels, Conseil Général des Alpes Maritimes, Mairie, Tribunal.

Quoi

Recevoir le public âgé et/ou handicapé et évaluer les situations,
Suivre les personnes en situation précaire et proposer un plan d'aide.

Où / Quand

CCAS – 22, rue Borniol – 06400 CANNES - du lundi au vendredi - de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Permanence sociale : sur rendez-vous.

Centre Social de la Verrerie – 1, rue de la Verrerie – 06150 CANNES LA BOCCA
Permanence sociale : mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30 et jeudi de 9h00 à 12h00.

Espace RANGUIN - Mairie Annexe LA BOCCA – Lundi de 9h à 12h, sur rendez-vous

Club Bel Age Carnot : 4^{ème} lundi de 9h à 12h, sur rendez-vous

Club Bel Age Notre Dame des Pins : 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de 9h à 12h, sur rendez-vous

Club Bel Age République : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lundi de 9h à 12h, sur rendez-vous et en fonction du secteur d'habitation

CLIC Numéro vert **0 800 06 20 20** (appel gratuit) Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Astreinte 7j/7 – 24h/24.

Visite à domicile – du lundi au vendredi – sur rendez vous.

Comment

L'accompagnement social vise à améliorer la situation de la personne sur le plan social, économique et administratif, de la santé, de l'autonomie et de l'environnement par des plans d'aide personnalisés.

Combien

1 516 personnes.

Pourquoi

Mettre en œuvre des actions sociales dédiées aux personnes âgées et handicapées.

Demande d'indigence

Qui

Personnes décédées sans ressources suffisantes et sans famille pour assurer le financement des obsèques.

Avec Qui

Service funéraire de la Ville de Cannes.

Quoi

Aider nos concitoyens à avoir des obsèques décentes.

Où / Quand

Un instructeur social contacte les proches après réception de la demande du service funéraire.

Comment

Uniquement sur saisine du service municipal des cimetières.

Production d'une attestation d'indigence.

Combien

30 certificats d'indigence effectués en 2014.

Pourquoi

Permettre l'inhumation des personnes indigentes.

Hébergement - Logement

Accéder à un logement ou s'y maintenir, à tout âge, constitue une priorité.

Le CCAS y contribue au titre de l'urgence sociale, de l'hébergement temporaire, de dispositifs spécifiques mais également en accueillant les personnes âgées dans ses résidences.

Les prestations d'orientation, de conseil et de soutien concourent à la réussite des parcours résidentiels et à la prévention des expulsions.



Hébergement d'urgence - Accueil de nuit

Qui

Personnes en très grande difficulté sans domicile ou de passage.

Avec Qui

Le 115, Partenaires sociaux et médico-sociaux, Police Municipale, Samu social, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)...

Quoi

17 places de nuits pour les hommes et 5 pour les femmes, des douches et mise à disposition de kits hygiène, une buanderie, une salle de repos, une bagagerie, des repas servis le soir et le petit déjeuner le matin.

Plan Grand Froid : en fonction du niveau d'alerte, le CCAS peut mobiliser 18 places d'hébergement supplémentaires hommes, ouvrir la chambre de secours à l'étage des femmes (3 lits), déployer le matériel adapté à ces circonstances (lits picots, couverture) et mobiliser le stock de denrées alimentaires présent sur le site.

Le site est gardienné par 3 équipes de 2 agents d'accueil et d'intervention sociale.

Où

1, Rue Lycklama - 06400 CANNES.

Quand

Ouvert du lundi au dimanche de 19h30 à 7h00.

10 mois sur 12 – fermeture Juillet et Août.

Comment

Accueil inconditionnel d'hommes et de femmes SDS ou en rupture d'hébergement,

Etre majeur,

Accueil séparé hommes et femmes,

Durée maximale de séjour : 7 nuits pour les hommes et 15 nuits pour les femmes.

Combien

4 030 hébergements, 6 673 repas chauds servis.

Pourquoi

Etre temporairement à l'abri la nuit.

Favoriser l'accès ou le maintien des droits : CMU, RSA, domiciliation, prestations humanitaires (vestiaire, pochons, ...).

Accompagner les usagers dans leur projet de relogement ou d'hébergement (SAIO, plateforme logement et résidences sociales).

Accéder aux soins (permanence d'un médecin bénévole une fois par semaine, EMPP, PASS).

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Qui

Pour les personnes sans domicile stable (isolées ou des familles), en difficulté de logement.

Avec Qui

Etat, Association Logement Alpes Maritimes (ALAM), Maison de Jouan, Accompagnement Lieux d'Accueil (ALC), Villa Sainte Camille.

Quoi

- Organiser et animer les groupes de travail rassemblant l'ensemble des responsables de structures d'hébergement,
- Recevoir et présenter les dossiers de candidature,
- Etudier les demandes d'hébergement en groupe de travail et proposer les orientations vers les structures adaptées,
- Suivre les dossiers : enregistrement informatique, décisions transmises aux prescripteurs, transmission de dossiers validés par le groupe de travail vers les structures lorsqu'une place se libère, mise à jour de tableaux de liste d'attente,
- Participer à la constitution d'observatoires locaux pour évaluer les besoins et les réponses apportées.

Où / Quand

CCAS – 19, rue de Lattre de Tassigny – 06400 CANNES

Réunion de groupes de travail 1 à plusieurs fois par mois organisée par chaque bassin territorial.

Comment

Etudes des demandes d'hébergement et proposition d'orientation vers les structures adaptées (CHRS urgence, insertion, ALT, places de stabilisation).

Combien

401 orientations sur le SIAO.

Pourquoi

Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement pour les personnes sans domicile stable ou en difficulté de logement et faciliter l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent.

Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante.

Faciliter l'établissement d'un parcours de l'hébergement.

Mutualiser les informations et instaurer une connaissance partagée des différents acteurs de la veille sociale.

Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Plateforme Logement

Qui

Pour les professionnels ayant en charge des publics en situation d'urgence en matière de logement / hébergement et/ou en situation d'expulsion.

Avec Qui

Les partenaires signataires institutionnels : L'Etat, Le Conseil Général, La Ville de Cannes, L'Office Public de l'Habitat, ADOMA.

Les partenaires associatifs : AGIS 06, Maison de Jouan, API Provence, ALC, Logis des Jeunes de Provence, Ville Sainte Camille.

Quoi

Animer le réseau,

Prévenir les expulsions (enquête sociale),

Participer à l'Equipe mutualisée départementale,

Etudier les situations d'urgence et orienter vers les dispositifs adaptés,

Observatoire du logement sur le bassin cannois,

Informers les partenaires sur les dispositifs existants.

Où / Quand

19, Avenue De Lattre de Tassigny – 06400 CANNES - Du lundi au Vendredi - De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Comment

Réunions plénières (1 fois tous les 2 mois).

Internet - Site Plate Forme.

Combien

134 situations traitées – 258 notifications d'expulsions gérées.

Pourquoi

Répertorier les situations et les analyser en prenant en compte l'évaluation sociale des acteurs institutionnels,

Etablir un diagnostic global partagé et créer les conditions de coordination,

Mettre en commun les ressources logements disponibles et orienter vers un logement adapté.

Hébergement temporaire pour femmes « Villa Baltz »

Qui

Femmes seules ou avec enfants mineurs, en situation précaire, en perte brutale du logement.

Avec Qui

Conventionnement avec l'Office de l'Habitat et l'Etat.

Allocation logement temporaire CAF- MSD.

Accompagnement à l'emploi : PLIE/Mission Locale.

Accompagnement à la santé : EMPP.

Réseau violence conjugale.

Quoi

Logements individuels,

Salle de jeux enfants équipée,

Buanderie,

Service gardienné (20h00 à 8h00),

Permanence de travailleurs sociaux : mardi/vendredi matin pour la médiatrice sociale, mercredi/vendredi matin pour l'assistante sociale.

Où / Quand

Structure ouverte 365 jours/365 – Jour et nuit

Comment

Evaluation sociale par l'assistante sociale et orientation SIAO.

Décision en Commission d'hébergement pour attribution.

Accompagnement social réalisé par un travailleur social.

Durée de séjour limitée à 6 mois renouvelables.

Participation = 10% des revenus mensuels.

Combien

15 studios dont 3 modulables en T2.

Pourquoi

Favoriser l'accès à un logement autonome.

Hébergement temporaire pour hommes « Les Frères »

Qui

Hommes seuls en situation précaire, en perte brutale de logement.

Avec Qui

Conventionnement avec l'Office de l'Habitat et l'Etat.

Allocation logement temporaire CAF-MSD.

Accompagnement à l'emploi : PLIE/Mission Locale.

Accompagnement à la santé : EMPP.

Quoi

Logements semi-collectifs.

Service gardienné de 22h15 à 7h00.

Suivi social avec permanence.

Où

9, rue des Frères – 06400 CANNES

Quand

Structure ouverte 365 jours sur 365 - Jour et nuit

Comment

Evaluation sociale par l'assistante sociale et orientation vers SIAO.

Décision en Commission d'hébergement pour attribution.

Suivi mensuel réalisé par un travailleur social.

Durée de séjour limitée à 6 mois renouvelables.

Participation = 10% des revenus mensuels.

Combien

5 chambres dont 1 double.

Pourquoi

Favoriser l'accès à un logement autonome.

Baux Glissants

Qui

Cannois en grande difficulté d'accès au logement locatif dans le parc OPH (sans logement ; en cours d'expulsion ; logés dans des habitations insalubres, précaires ou de fortune ; confrontés à des difficultés financières et d'insertion sociale).

Avec Qui

Conventionnement avec l'OPH.

Quoi

Patrimoine locatif de l'OPH à Cannes ou à Cannes la Bocca.

Le bail glissant est une sous location, le locataire principal étant le CCAS. Ce bail permet à des personnes en difficulté d'accéder à un logement loué par un organisme tout en apportant toutes les garanties nécessaires auprès du bailleur. L'objectif est qu'à l'issue de la période de la sous-location, le bail soit transféré au nom de l'usager occupant.

Le conventionnement avec l'OPH permet de bénéficier au maximum de 4 logements en même temps.

Où / Quand

Cannes toute l'année.

Comment

Evaluation sociale par l'assistante sociale du CCAS.

Passage en Commission hébergement d'attribution des logements temporaires.

Suivi mensuel par la Commission et travailleur social.

Bail renouvelable tous les 6 mois.

Suivi social et appui à la sortie du logement.

Combien

1 logement pour le moment.

Pourquoi

Accéder à un logement indépendant en offrant une garantie au bailleur.

Foyers Logements

Qui

Personnes âgées valides et autonomes, à partir de 60 ans ou à titre dérogatoire, à 55 ans après avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et accord du Conseil Général.

Avec Qui

Maison Départementale des Personnes Handicapées, Conseil Général.

Quoi

Un foyer-logement est un établissement non médicalisé accueillant des personnes âgées, valides et autonomes.

Il permet aux personnes âgées vivant seules ou en couple, de ne pas se sentir isolées, de compter sur une assistance en cas de besoin tout en gardant leur indépendance.

Des bénéficiaires de l'Aide Sociale attribuée par le Conseil Général ou l'Etat peuvent être accueillis dans ces foyers.

Les résidences proposent les prestations suivantes :

- Logement,
- Restauration,
- Accompagnement social et administratif,
- Lingerie hôtelière,
- Animations.

Où / Quand

3 foyers-logements gérés par le CCAS ouverts 7j/7, 24h/24 :

- **Résidence Les Alizés, 32 avenue de Vallauris – 06400 CANNES – Tél : 04.93.99.29.14**
- **Résidence Le Riou, 1 bd du Riou – 06400 CANNES – Tél : 04.93.45.97.29**
- **Résidence Soleil Couchant, 171 avenue de Grasse – 06400 CANNES – Tél : 04.93.39.69.96**

Comment

La demande d'admission se fait soit :

- directement sur rendez-vous auprès des directeurs des foyers-logements,
- ou
- auprès d'une assistante sociale qui prendra contact avec le Directeur de l'établissement.

Une liste de documents à fournir et un certificat de l'autonomie à faire remplir par le médecin traitant ainsi qu'une information sont fournis à la personne lors de sa venue dans l'établissement.

Une rencontre est nécessaire avec le directeur du foyer et la psychologue du CCAS avant toute admission.

L'admission est prononcée par la Vice-présidence du CCAS par délégation du Président du Conseil d'Administration après avis de la Commission d'accès en foyer-logement.

Pourquoi

Offrir les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité.

Lutter contre l'isolement et la solitude.

Emploi - Insertion

L'emploi est au cœur de nos préoccupations

16% des Européens ont des ressources qui ne leur permettent pas de couvrir leurs besoins élémentaires. La pauvreté altère notre faculté à participer à la vie sociale et constitue un frein au développement économique.

Le CCAS est à l'écoute de toute personne rencontrant des difficultés dans son parcours d'accès ou de retour à l'emploi ou dans son projet d'insertion.



Instruction des demandes de RSA

Qui

Pour les personnes isolées ou en couple de + 25 ans sans enfant mineur à charge dont les revenus sont inférieurs à un certain montant (possibilité pour les – 25 ans sous conditions).

Avec Qui

CAF, Conseil Général, Pôle Emploi, UDCCAS, PLIE, MSA

CLI (Commission Locale d'Insertion) et dispositif départemental de l'insertion

Quoi

Instruction et suivi des demandes de RSA (prestation payée par la CAF ou MSA),

Suivi des allocataires du RSA en cas d'incidence de paiement,

Instruction des demandes des travailleurs indépendants :

- Toujours en activité : leur Chiffre d'Affaires de l'année précédente doit être 12 fois inférieur au montant du RSA socle, sous réserve de l'acceptation du Conseil Général,
- Radiés ou en liquidation judiciaire : demande instruite et transmise à la CAF, sauf cas exceptionnels

Où / Quand

CCAS – 19, rue de Lattre de Tassigny – 06400 Cannes

Renseignements RSA : lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 à 11h30

Instruction des demandes : lundi après midi, mercredi après midi et vendredi après-midi sur rendez-vous.

Comment

Recevoir les usagers, vérifier les documents, instruire les dossiers, transmission à la CAF ou MSA.

Combien

484 instructions.

Pourquoi

Ouvrir les droits au RSA.

Accompagnement social RSA

Qui

Allocataires du RSA socle dont le CCAS est référent, ou le CCAS n'est pas référent.

Avec Qui

CAF, Conseil Général, CLI, Pôle Emploi, Associations caritatives, prescripteurs de mesures...

Quoi

Assurer le suivi et l'accompagnement social de ces usagers afin de lever les problématiques sociales (logement, santé, finances, accès aux droits, ...) et favoriser une insertion socioprofessionnelle réussie.

Où / Quand

CCAS – 19, rue de Lattre de Tassigny – 06400 CANNES - Lundi au Vendredi – 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Réceptions sociales : sur rendez vous.

Centre Social de la Verrerie - 2, rue de la Verrerie - 06150 Cannes-La-Bocca

Réceptions sociales : mardi, jeudi journée et vendredi après-midi.

Comment

Accueillir, écouter, informer et orienter les usagers.

Elaborer une évaluation sociale (enquêtes sociales, signalement adultes en danger, dossier de demandes d'aides facultatives et suivre les dossiers administratifs).

Assurer la fonction de médiation avec les usagers et les institutions (expulsions, commission logement, OPH, ...)

Pour les usagers dont le CCAS est référent :

- Evaluer le parcours professionnel, détecter les freins à la mise en place d'un projet d'insertion,
- Déterminer avec l'utilisateur les objectifs à atteindre,
- Formuler avec l'utilisateur le plan d'aide sur la base d'objectifs contractualisés,
- Proposer les outils d'insertion mis à disposition par les partenaires et institutions,
- Elaborer et rédiger avec l'utilisateur le contrat d'insertion prescrivant notamment les actions du programme départemental d'insertion,
- Assurer la mise en œuvre et le suivi d'un parcours d'insertion cohérent qui tient compte de la spécificité de chaque usager.

Combien

2 161 personnes.

Pourquoi

Lever les freins en vue d'une insertion socio-professionnelle progressive et pérenne.

Accompagnement social tout public hors RSA

Qui

Allocataires du RSA Activité, demandeurs d'emploi en fin de droits, travailleurs pauvres, salariés.

Avec Qui

Pôle Emploi, PLIE, CAF, MSA.

Quoi

Assurer le suivi et l'accompagnement social de ces usagers afin de lever les problématiques sociales (logement, santé, finances, accès aux droits, ...) et favoriser une insertion socioprofessionnelle réussie.

Où / Quand

CCAS – 19, rue de Lattre de Tassigny – 06400 CANNES - Lundi au Vendredi – 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Réceptions sociales : sur rendez vous.

Centre Social de la Verrerie - 2, rue de la Verrerie - 06150 Cannes-La-Bocca

Réceptions sociales : mardi, jeudi journée et vendredi après midi.

Comment

Accueillir, écouter, informer et orienter les usagers (réceptions physiques, permanences téléphoniques, visites à domicile),

Elaborer une évaluation sociale (enquêtes sociales, signalement adultes en danger, dossier de demandes d'aides facultatives,

Réaliser et suivre les dossiers administratifs,

Assurer la fonction de médiation avec les usagers et les institutions (expulsions, commission logement, OPH, ..)

Combien

627 personnes.

Pourquoi

Lever les freins en vue d'une insertion socioprofessionnelle progressive et pérenne.

Accompagnement à l'emploi des bénéficiaires PLIE

Qui

Allocataires du RSA ou demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'1 an), éloignés de l'emploi.

Avec Qui

PLIE du bassin Cannois, Fonds Social Européen (FSE).

Quoi

Suivi individuel renforcé du parcours intégrant l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, l'aide à la recherche d'emploi, la mise en situation de travail et le suivi dans l'emploi.

Où / Quand

CCAS - 19, avenue de Lattre – 06400 CANNES - de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sauf le vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00).

Comment

Un référent spécialisé dont les missions principales sont l'accompagnement individuel vers une activité professionnelle.

Il définit un parcours de retour à l'emploi, mobilise les étapes adéquates, suit le déroulement des actions en termes d'objectifs visés/acquis et d'évaluation, facilite le parcours quelques soient les changements de dispositif jusqu'à la reprise du travail et assure un suivi jusqu'à 6 mois après la reprise du travail.

Combien

100 parcours gérés.

Pourquoi

Favoriser l'insertion professionnelle et la reprise d'activité des publics ciblés.

Transports - Mobilité

Le CCAS propose de faciliter la mobilité de tous et encourager l'accès des plus âgés et des personnes handicapées à des modes de transports adaptés.



Aide pour le transport des personnes âgées et/ou handicapées

Qui

Personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées.

Avec Qui

Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (Palm Bus).

Quoi

Délivrance d'une attestation permettant de bénéficier d'un titre de transport annuel gratuit ou à tarif réduit.

Où / Quand

Espace Gérontologie Handicap : 22, rue Borniol – 06400 Cannes - du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Centre Social de la Verrerie : 2, rue de la Verrerie – 06150 Cannes la Bocca – mardi de 13h30 à 17h00 et vendredi de 8h30 à 12h30.

Comment

Vérification des conditions d'attribution avec les documents présentés par l'utilisateur. Les justificatifs à fournir sont :

Pour les tarifs réduits : carte d'identité, quittance d'électricité ou gaz ou eau, carte d'invalidité en cours.

Pour la gratuité : carte d'identité, dernier avis de non-imposition ou imposition, quittance d'électricité ou gaz ou eau, carte d'invalidité en cours.

L'attestation délivrée permet à l'utilisateur de se rendre dans un délai d'un mois maximum, à la gare routière Palm Bus pour obtenir le titre de transport magnétique et la carte d'ayant droit annuelle.

Combien

2 236 attestations.

Pourquoi

Permettre aux personnes âgées et/ou handicapées aux revenus modestes de bénéficier gratuitement ou à tarif réduit des transports en commun sur le territoire couvert par la communauté d'agglomération des Pays de Lérins (Cannes – Mandelieu La Napoule – Le Cannet).

Aide pour le transport des adultes en difficulté

Qui

Bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, salariés, personnes isolées en situation précaire et domiciliant à Cannes depuis au moins 3 mois.

Personnes en situation irrégulière, membres de l'Union européenne, personnes sans ressources, SDS.

Avec Qui

Palmbus.

Quoi

1/ Carte 10 voyages.

2/ Carte Croisette 31 jours.

3/ Carte trimestrielle 48 voyages.

Où / Quand

CCAS – 17, avenue de Lattre de Tassigny – 06400 Cannes - Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Comment

Sous conditions de ressources : 600 € pour une personne seule et 800 € pour un couple.

1/la carte 10 voyages : délivrée à titre exceptionnel et en urgence. Pour une 1^{ère} demande, fournir des justificatifs de ressources (notification CAF et/ou justificatifs de paiement (allocation chômage, indemnités journalières, formation, stage, ...)) et/ou bulletins de salaire. Pour une 2^{ème} ou 3^{ème} demande, fournir les justificatifs exigés pour la 1^{ère} fois et les justificatifs de recherches d'emploi, les contrats de travail, les attestations de formation, les attestations du suivi PLIE.

2/la carte Croisette : Pour une 1^{ère} demande, fournir des justificatifs de ressources (notification CAF et/ou justificatifs de paiement (allocation chômage, indemnités journalières, formation, stage, ...)) et/ou bulletins de salaire. Pour une 2^{ème} ou 3^{ème} demande, fournir les justificatifs exigés pour la 1^{ère} fois et les justificatifs de recherches d'emploi, les contrats de travail, les attestations de formation, les attestations du suivi PLIE.

3/la carte trimestrielle : Pour une 1^{ère} demande, fournir des justificatifs de ressources (notification CAF et/ou justificatifs de paiement (allocation chômage, indemnités journalières, formation, stage, ...)) et/ou bulletins de salaire. Pour une 2^{ème} ou 3^{ème} demande, fournir les justificatifs exigés pour la 1^{ère} fois et les justificatifs de recherches d'emploi, les contrats de travail, les attestations de formation, les attestations du suivi PLIE.

Pourquoi

Permettre à l'usager d'effectuer des démarches administratives concernant la santé et l'insertion professionnelle.

Prévention - Santé

Pour les personnes âgées et leur famille le maintien en bonne santé peut nécessiter un accompagnement particulier.

Le CCAS peut intervenir lors d'épisodes climatiques mais également pour la résolution de cas complexes et/ou de changements de vie importants.



Accompagnement Psychologique

Qui

Personnes âgées, personnes handicapées, aidants naturels et personnes isolées.

Avec Qui

Les services du CCAS de Cannes.

Quoi

Aider, soutenir et accompagner les personnes par un suivi psychologique.

Avis obligatoire avant toute admission en foyer-logement.

Où / Quand

Intervention à domicile, dans les 3 foyers-logements et au CCAS du lundi au vendredi.

Fréquence des groupes de parole dans les foyers-logements : tous les 15 jours.

Comment

Approche psychologique individuelle et/ou en groupe.

Combien

135 personnes.

Pourquoi

Maintenir les liens familiaux et affectifs de la personne âgée avec son environnement social.

Accompagner la personne et la famille dans l'acceptation à un nouveau mode de vie (foyer-logement, maison de retraite).

Aider à faire face aux changements induits par l'image de la vieillesse, le handicap ou la maladie et les accepter.

Accompagner les volontaires du Service Civique dans les actions mises en œuvre auprès des résidents des Foyers-Logements ou à domicile et dans leurs projets personnels.

Communiquer aux familles les informations qui permettent de comprendre l'émergence des problèmes cognitifs irréversibles et leurs incidences sur la cellule familiale, les soutenir, les accompagner dans la démarche d'acceptation.

Eviter les hospitalisations répétées pour les personnes âgées et handicapées fragiles.

Soutenir les services sociaux dans les situations délicates et extrêmes.

Etre un interlocuteur auprès des partenaires du secteur médical et para médical.

MAIA

Qui

Mise en place d'un guichet intégré regroupant les professionnels de la gérontologie du territoire cannois (Cannes, Le Cannet, Mandelieu) et de gestion de cas complexes.

Avec Qui

Tous les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social en charge du maintien à domicile de la personne âgée et les aidants familiaux.

Quoi

Nouveau mode d'organisation entre professionnels sur un territoire donné à travers un guichet intégré.

Adapter l'offre de soins et d'aides aux besoins du territoire.

Simplifier la démarche de l'utilisateur en lui apportant une réponse harmonisée et complète quelque soit la structure choisie.

Accompagnement au long court des situations complexes.

Où / Quand

CLIC au **0 800 06 20 20** (appel gratuit) du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Astreinte 7j/7 – 24h/24.

Porteur du dispositif : CCAS de Cannes pour le territoire. Financement ARS.

Comment

Déploiement d'une méthodologie d'information commune à tous les partenaires et accompagnement renforcé des situations complexes par la gestion de cas.

Combien

40 situations maximum par an par gestionnaire, rencontres régulières entre professionnels.

Pourquoi

Simplifier le parcours des usagers en coordonnant et en améliorant l'orientation entre tous les acteurs pour la prise en charge de la personne âgée.

Permettre à la personne âgée en situation difficile de vivre à domicile le plus longtemps possible grâce à un suivi personnalisé et intensif par un gestionnaire de cas.

Mettre en lumière des axes de progrès sur un territoire dans la prise en charge pour les améliorer.

Fichier Prévention Isolement

Qui

Personnes fragiles ou isolées pouvant faire l'objet d'une intervention dans le cadre du Plan Canicule et/ou Grand Froid.

Avec Qui

Le pôle Gérontologie et une équipe de bénévoles.

Quoi

Recenser les Cannois pour lesquels il faut veiller particulièrement en cas de canicule, de grand froid et d'événement particulier par des appels de convivialité.

Où

CLIC au **0 800 06 20 20** (appel gratuit) du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – Astreinte 7j/7 – 24h/24.

Quand

Inscription gratuite tout au long de l'année. Possibilité d'inscription par un tiers.

Comment

Appeler les personnes fragiles par une équipe de bénévoles et des travailleurs sociaux du CCAS.

Combien

1 312 personnes inscrites au fichier.

Pourquoi

Sortir les personnes fragilisées de leur isolement et relayer leurs besoins auprès des professionnels du CCAS.

Plan Grand Froid

Qui

Personnes fragiles ou isolées dans une situation d'errance, sans abri.

Avec Qui

DDCS, SIAO, Protection Civile, Conseil Général, SAMU, Croix Rouge, 115, Mutualité Française, Sapeurs Pompiers.

Quoi

Coordination des services départementaux et du CCAS pour la mise en œuvre du dispositif.

Où

Cannes.

Quand

Du 1^{er} novembre au 31 mars, suivant les messages d'alerte ou de vigilance renforcée.

Comment

- Renforcement des capacités d'hébergement pour l'accueil de jour et l'accueil de nuit,
- Intensification des maraudes des équipes mobiles,
- Remontée régulière des informations,
- Distribution des colis alimentaires, hygiène ou sacs de couchage,
- Ajustement des commandes de repas,
- Mise en place d'un accompagnement social en vue d'un hébergement.

Combien

Places supplémentaires de 21 places en accueil de nuit et 10 places en accueil de jour.

Pourquoi

Mettre à l'abri les personnes,

Faire un premier diagnostic des situations,

Vérifier l'accès aux droits sociaux,

Mettre en place une prise en charge adaptée.

Plan Canicule

Qui

Personnes âgées, handicapées et sans domicile stable.

Avec Qui

Ville de Cannes, Préfecture, OPH, Lyonnaise des eaux, GIP Cannes Bel Age, Croix Rouge, Protection Civile, Sapeurs Pompiers, SAMU, Police Municipale, Centre Hospitalier, Service Parc Auto Mairie, JV Communications,

Quoi

Recenser les personnes fragiles (Fichier Prévention Isolement),

Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour limiter les conséquences des problèmes d'isolement et de l'état de santé des personnes âgées.

Où

Cannes.

Quand

Du 1^{er} juin au 31 août, suivant les niveaux déclenchés par la Préfecture.

Comment

- Appels de convivialité,
- Visites à domicile,
- Actions de communications (affiches, flyers, journaux, Cannes soleil, professionnels),
- Transferts vers des lieux climatisés,
- Appels aux services médicaux,
- Coordination avec la cellule de crise

Pourquoi

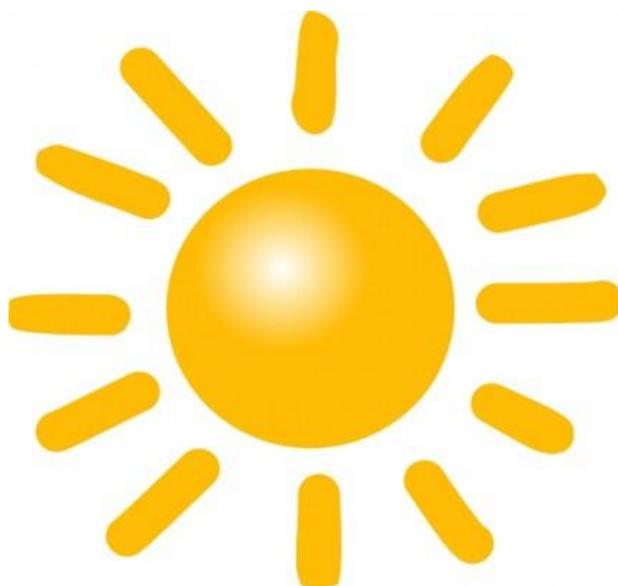
Assurer à la personne âgée et/ou handicapée la sécurité et le bien-être en cas de forte chaleur.

Loisirs

« Bien vivre » ensemble est essentiel pour chacun.

Ce sont les solidarités qui caractérisent la force du lien social dans la ville.

Encourager les initiatives mais aussi créer des lieux pour permettre leur épanouissement.



Handiplage

Qui

Personnes handicapées.

Avec Qui

Ville de Cannes, Association des Paralysés de France, Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Quoi

Une plage labellisée Handiplage (4 bouées), accessible et surveillée pour les 4 types de handicap.

Parkings, vestiaire, sanitaires adaptés, douche accessible.

Matériel adapté : hippocampe, tiralos, matériels de baignades (bouées, gilets, hamac flottant, frites de soutien, etc..).

2 maîtres-nageurs sauveteurs, responsables d'équipe et 5 agents handiplagistes.

Où

Plage Pointe Croisette appelée « Bijou Plage ».

Quand

Juin et Septembre de 10h00 à 18h00.

Juillet et Août de 09h00 à 19h00.

Comment

En se rendant sur site

Combien

7 823 usagers.

Pourquoi

Permettre aux personnes souffrant d'un handicap de bénéficier des plaisirs de la mer et de se baigner en toute sécurité.



Fêtes et Allocations de fin d'année

Qui

Résidents en logements foyers, bénéficiaires du Maintien à Domicile, participants au repas des Ambassadeurs et cannois de + 65 ans sous condition de ressources.

Avec Qui

CCAS de Cannes et Ville de Cannes.

Quoi

Offrir un repas festif en fin d'année et un colis gourmand à la fin du repas.

Offrir une allocation de Noël.

Où / Quand

Espace Gérontologie Handicap - 22, rue Borniol - 06400 Cannes
Du lundi au vendredi – de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Centre Social de la Verrerie – 1, rue de la Verrerie – 06150 CANNES LA BOCCA
Lundi et Mardi de 13h30 à 17h00 – Vendredi de 8h30 à 12h30.

Comment

Justificatifs à fournir :

- Carte d'identité.
- Justificatif de domicile à Cannes en résidence principale depuis au moins 12 mois.
- Avis de non imposition sur les revenus N-1.
- Attestation de revenu annuel de toutes les pensions (ASPA, pension étrangère...) ou, le cas échéant, justificatif de pension du 3ème trimestre de l'année en cours.
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'utilisateur (pour l'allocation de Noël).

Combien

627 convives au Repas des Ambassadeurs

1 100 paniers gourmands distribués

493 bénéficiaires de l'Allocation de Noël

Pourquoi

Offrir aux personnes âgées un moment festif à l'approche des fêtes de fin d'année.

Le CCAS

Acteur de la solidarité

Il met en œuvre une politique de prévention et de développement social sur la Ville.

Au plus près des habitants, il déploie l'ensemble des aides légales et facultatives.

Prévenir le vieillissement, lutter contre l'isolement, accompagner les personnes en situations précaires et fragiles, développer les actions de solidarité sont les orientations du CCAS.

Le CCAS, Etablissement Public, présidé par le Maire, comprend dans son Conseil d'Administration des élus municipaux et les représentants des Associations œuvrant dans le champ de l'insertion, du handicap, des personnes âgées et de la famille.

L'action sociale ensemble

Des moyens pour agir :

- Une équipe de 214 personnes,
- Un budget annuel 2015 de 13 836 397 € dont 6 489 000 € de subvention de la Ville de Cannes,
- Un accueil personnalisé en fonction des publics reçus : 44 569 personnes par an.

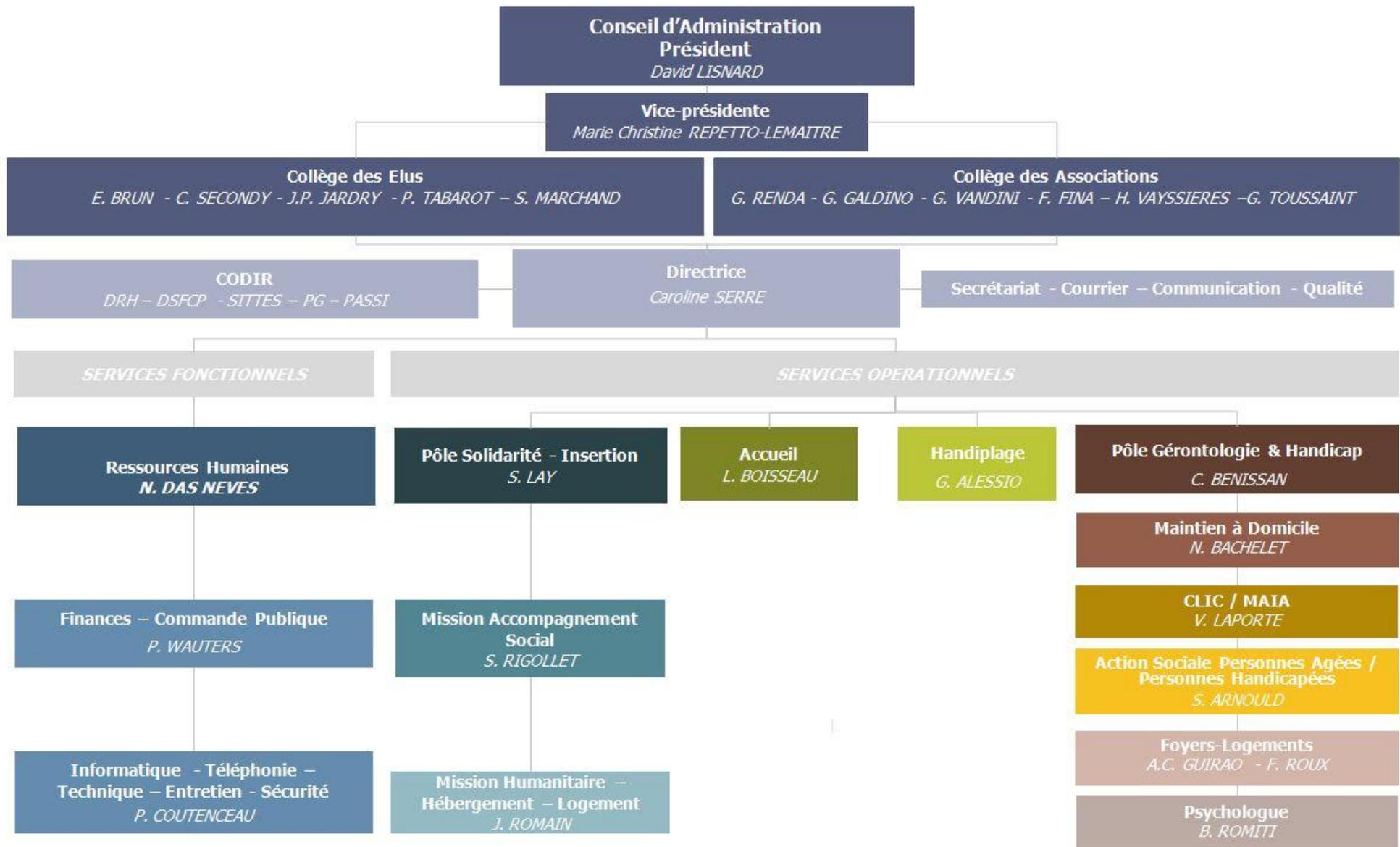
Le CCAS travaille en cohérence et complémentarité pour assurer une veille sociale avec l'ensemble des institutions publiques et avec de nombreuses Associations que la Ville de Cannes soutient.

Il anime des groupes de travail avec les Associations sur des thématiques spécifiques.

Il intègre la dynamique des réseaux départementaux et nationaux en participant à l'UDCCAS et à l'UNCCAS.



Organigramme du CCAS



Vice-Présidence et Direction Générale

Qui

Ville de Cannes, Conseil d'Administration du CCAS, usagers, partenaires, personnel du CCAS.

Avec Qui

Médias, Ville de Cannes, Conseil d'Administration du CCAS, usagers, partenaires, personnel du CCAS.

Quoi

Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Où

CCAS – 22, rue Borniol – 06400 CANNES

Quand

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 pour la Vice Présidence et 8h30 à 18h00 (sauf le vendredi 17h30) pour la Direction Générale.

Comment

Présider le Conseil d'Administration et les instances paritaires,
Piloter les activités de l'Etablissement,
Coordonner les demandes internes et externes du Cabinet et les institutions,
Réaliser les bilans et rapports d'activités en lien avec les services,
Communiquer en interne et en externe en liaison avec la Ville de Cannes,
Protocole,
Piloter la démarche qualité,
Gestion du courrier départ/arrivée.

Combien

8 Conseils d'administration - 139 délibérations
17 101 courriers à l'arrivée - 23 350 courriers au départ - 257 FSSU traitées

Pourquoi

Mettre en œuvre la politique sociale de la Ville de Cannes.
Faire connaître et reconnaître les actions du CCAS.

Direction et Qualité

Qui

Usagers, partenaires, personnel du CCAS.

Avec Qui

Tous les agents du CCAS et l'organisme de certification externe.

Quoi

Piloter, animer et garantir le système de management de la qualité de l'établissement,

Assurer la mise en œuvre de l'amélioration continue du CCAS,

Accompagner les évaluations internes et externes de l'établissement,

Accompagner l'Analyse des Besoins Sociaux.

Où

Dans tous les sites du CCAS.

Quand

Du lundi au vendredi 9h00 à 18h00.

Comment

Développer et mettre en œuvre des outils de suivi des indicateurs,

Participer à la formation et à la sensibilisation des agents concernant le SMQ,

Garantir la gestion et la mise à jour des documents qualité et le contrôle des documents des services,

Communiquer et diffuser les informations du SMQ,

Participer à l'organisation et au déroulement des enquêtes auprès des usagers,

Animer les revues de processus (indicateurs, plans d'actions),

Organiser et animer la revue annuelle,

Organiser et réaliser les audits internes et audits externes pour le suivi et le maintien de la certification NFX 50-056.

Combien

540 indicateurs de suivi d'activité et d'évaluation,

11 processus,

93% de taux de satisfaction.

Pourquoi

Assurer le renouvellement des autorisations des différents services médico-sociaux de l'établissement,

Maintenir la certification NFX 50-056 « Services à la personne »,

Proposer une analyse des besoins sociaux sur le territoire.

Service des Finances et Commande Publique

Qui

Conseil d'Administration du CCAS, usagers du CCAS, agents du CCAS.

Avec Qui

Ville de Cannes, Conseil Général, Trésor public, Fournisseurs et débiteurs, Plie, Associations.

Quoi

Gestion financière et commande publique du CCAS

Où

CCAS – 22, Rue Borniol – 06400 CANNES

Quand

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 17h30.

Comment

Préparer, élaborer et suivre le budget du CCAS, des Foyers-Logements, du CLIC et de l'aide à domicile.

Gérer les régies de recettes, la facturation du maintien à domicile, les régularisations comptables, les relations clientèles et la prévention des impayés.

Suivre les crédits des 4 budgets, comptabilité analytique et mise en place des tableaux de bord.

Définir les procédures de commande publique, passation des marchés publics.

Suivre et contrôler la Délégation de Service Public (DSP),

Gérer les fournitures de bureau,

Gérer les stocks et l'Economat (Vestiaire et Espace alimentaire).

Combien

4 190 mandats,

2 461 titres.

Pourquoi

Assurer la gestion comptable et financière du CCAS,

Conduire une politique de commande publique conforme,

Prévenir des impayés.

Service des Ressources Humaines

Qui

Agents titulaires, stagiaires et contractuels du CCAS.

Avec Qui

Conseil d'Administration, Direction du CCAS, Instances paritaires (CAP/CT/CHSCT), les services du CCAS, Ville de Cannes, DGCL, Trésorerie Générale, URSSAF-CNRACL-IRCANTEC, CNFPT-CDG, Mutuelles.

Quoi

Gestion des ressources humaines de l'Établissement,
Recrutement des agents titulaires et contractuels,
Traitement des opérations de paie,
Gestion des carrières des fonctionnaires,
Suivi des effectifs et des contrats,
Plan de Formation,
Suivi des absences, des congés, des accidents de travail et des demandes de retraite,
Document unique, RPS,
Elections professionnelles,
Contentieux,
Dossiers des médailles du travail,
Pilotage des instances paritaires CT- CHSCT et CAP,
Bilan social, DADSU,
Livret d'accueil,
Répertoire des métiers.

Où

CCAS – 22, rue Borniol – 06400 CANNES

Quand

Du lundi au vendredi.

Réceptions physiques : mardi matin de 8h à 12h30, jeudi après-midi de 13h30 à 18h00, vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Hotline : téléphonique (interne 5310 et externe 04.93.06.32.45) et mail.

Comment

Dans le respect des règles statutaires, législatives et réglementaires, et les dispositions votées par le Conseil d'Administration.

Combien

214 équivalents temps plein.

Pourquoi

Assurer un juste prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences prévues du CCAS.

Service Informatique, Téléphonie, Technique Entretien Sécurité

Qui

Les services du CCAS et leurs usagers.

Avec Qui

Prestataires et fournisseurs, Ville de Cannes, Département, Etat.

Quoi

Gérer le patrimoine immobilier et réaliser l'ensemble des opérations de maintenance,
Assurer l'entretien, la sécurité et l'hygiène de l'Etablissement et des sites extérieurs,
Planification et développements informatiques,
Administrer le système informatique et le réseau,
Concevoir et faire évoluer les outils pour optimiser leur performance et leur productivité.

Où

Siège social, sites extérieurs humanitaires, Logements-Foyers et Douches publiques.

Quand

Du lundi au vendredi

Service administratif : 8h à 18h00

Equipe d'entretien : 12h30 à 19h30

Equipe technique : 8h à 16h15

Astreinte : 18h00 à 8h00 / samedi, dimanche et jours fériés.

Comment

Gestion des contrats, convention, participation aux marchés publics (fournitures, services et travaux),
Planification et contrôle des travaux réalisés en régie ou par des entreprises extérieures,
Maintenance et rénovation du patrimoine immobilier,
Buanderie : entretien du linge des agents et des sites extérieurs,
Entretien des bâtiments : nettoyage et hygiène,
Logistique des événements et du protocole du CCAS.

Combien

9 sites,

414 interventions techniques,

899 interventions informatiques.

Pourquoi

Assurer l'entretien, les travaux d'amélioration et de sécurité du CCAS et de l'ensemble des sites extérieurs.
Assurer les approvisionnements, les achats, les investissements, les contrats, les conventions et les marchés publics.

Direction et Accueil tout public

Qui

Adultes de + 25 ans sans enfant mineur à charge, allocataires du RSA, SDS, âgés et/ou handicapés. Partenaires sociaux et institutionnels.

Avec Qui

Partenaires institutionnels, conventionnels.

Quoi

Premiers contacts avec les usagers,

Analyser les situations pour une orientation efficace interne ou externe,

Détecter les situations urgentes,

Recueillir & traiter les doléances des usagers,

Gérer et distribuer les prestations d'urgence (aide alimentaire, kits hygiène, duvets, bons de douche),

Gérer les permanences d'urgences et le point phone,

Gérer les usagers domiciliés du CCAS et la distribution du courrier,

Suivi des plannings de permanences d'accueil des services opérationnels,

Assurer la sécurité des personnes et des biens de l'Etablissement,

Appui ponctuel d'aides à d'autres services du CCAS.

Où/Quand

Public âgé ou handicapé : 22, rue Borniol – 06400 Cannes – du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Public RSA/SDS/Isolés : 19, rue de Lattre de Tassigny – 06400 Cannes – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Combien

44 569 accueils physiques et 52 941 accueils téléphoniques,

507 domiciliations.

Comment

Accueillir, orienter et informer les personnes âgées et/ou handicapées et adultes en difficulté se présentant au CCAS en fonction de leur demande et de leurs besoins.

Pourquoi

Offrir une écoute, une information et une orientation adaptée après une analyse minutieuse de la situation.

Pôle G erontologie

Qui

Personnes  g es et/ou handicap es.

Avec Qui

Conseil G n ral, DDCS, organismes tut laires, OPH, Ville de Cannes, tribunal, caisses de retraite, OSP, h pital, associations, m decins de ville, services sociaux, EHPAD, structures d'aide   domicile, professionnels de sant , SSIAD...

Quoi

Concevoir et r aliser le projet social des services du P le,
Evaluer le dispositif et proposer des axes progr s,
Piloter le Plan Canicule,
D velopper et animer le partenariat avec les acteurs intervenant dans le secteur,
Coordonner les actions de soutien en direction des personnes  g es et handicap es,
Harmoniser les pratiques et le service rendu aux b n ficiaires.

O  / Quand

CCAS – 22, rue Borniol – 06400 CANNES - du lundi au vendredi – de 8h00   17h30.

EGH – 22, rue Borniol – 06400 CANNES – du lundi au vendredi – de 9h00   12h30 et de 13h30   17h.

Centre Social de la Verrerie – 1, rue de la Verrerie – 06150 CANNES LA BOCCA – du lundi au vendredi
Permanence sociale : mercredi et vendredi de 8h30   11h30 – jeudi de 9h00   12h00.
Pr  Accueil social : lundi et mardi de 13h30   17h00 - Vendredi de 8h30   12h30

Espace RANGUIN - Mairie Annexe LA BOCCA – Lundi de 9h00   12h00 – sur rendez vous

Club Bel Age Carnot : 4 me lundi du mois de 9h00   12h00 – sur rendez vous

Club Notre Dame des Pins : 2 me et 4 me vendredi de 9h00   12h00 – sur rendez vous

Club R publique : 1 r, 2 me et 3 me lundi de 9h00   12h00 – sur rendez vous et en fonction de l'habitation

CLIC Num ro vert 0 800 06 20 20 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30   12h30 et de 13h30   17h30 – Astreinte 7j/7 – 24h/24.

Visite   domicile – du lundi au vendredi – sur rendez-vous.

Comment

D clinaison du P le en plusieurs services :

- **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) / MAIA** : informer, coordonner et simplifier les d marches de l'utilisateur.
- **Service d'Action Sociale Personnes Ag es et Handicap es** : accompagner le public  g  et/ou handicap  dans leurs d marches m dico-sociales.
- **1 Psychologue** : accompagner la personne  g e et leurs aidants.
- **Maintien   domicile** : favoriser le maintien   domicile dans les meilleures conditions de vie.
- **3 Foyers-Logements** : offrir un h bergement dans un environnement de s curit  et de convivialit    des personnes  g es autonomes.

Combien

8 205 personnes accueillies.

Pourquoi

Piloter les diff rents services d di s   la personne  g e et/ou handicap e de l' tablissement.

Pôle Action Sociale Solidarité Insertion

Qui

Adultes majeurs sans enfant mineur à charge ou en couple, allocataires du RSA, bénéficiaires PLIE, en situation de précarité ou d'errance.

Avec Qui

CAF, DDCS, Pôle Emploi, Centre hospitalier, Conseil Général des Alpes Maritimes (MSD Ouest & Est), Associations de lutte contre les exclusions (PLIE, Secours Catholique, J'avais Faim, Secours Populaire, Croix Rouge, Samu Social, les Restaurants du Cœur, Banque Alimentaire, Parcours de Femmes...).

Quoi

Instruction dématérialisée des demandes de RSA -@rsa-,
Accompagnement social des publics cibles : RSA, SDS, personnes isolées et démunies,
Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires PLIE,
Accompagnement vers et dans le logement : plateforme logement, équipe mutualisée, SIAO,
Aide financière facultative individualisée d'urgence,
Prestations humanitaires : accueil et hébergement d'urgence, douches publiques, espace alimentaire, vestiaire,
Prestations d'hébergement temporaire pour femmes et hommes,
Pilotage du Plan Grand Froid.

Où / Quand

CCAS – 19, avenue de Lattre de Tassigny – 06400 Cannes - du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Centre Social de la Verrerie – 1, rue de la Verrerie – 06150 Cannes la Bocca

Permanence administrative : le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Permanence sociale : mardi, jeudi (journée) et vendredi après-midi.

Accueil de jour/nuit - 1, rue Lycklama – 06400 Cannes

ADJ du lundi au vendredi 8h30 à 14h00 – Fermé Juillet et Août

ADN du lundi au vendredi de 19h30 à 7h00 – samedi et dimanche de 8h30 à 13h00 et de 13h45 à 17h30 – Fermé Juillet et Août

Douches publiques - 9, rue Hibert– 06400 Cannes - du lundi au vendredi de 8h00 à 13h30.

Hébergement temporaire pour femmes « Villa Baltz »

Hébergement temporaire pour hommes « les Frères » : 9, rue des Frères – 06400 Cannes

Comment

Evaluer et mettre en œuvre des actions d'aide diverses pour favoriser l'inclusion sociale des usagers.

Délivrer des prestations humanitaires diversifiées pour satisfaire les besoins essentiels.

Combien

2 161 allocataires du RSA.

1 271 personnes isolées suivies.

Pourquoi

Déclinaison locale des politiques nationales d'inclusion sociale.

Compétence déléguée par voie de convention avec le Conseil Général pour l'accompagnement social des allocataires du RSA isolés.

Compétence déléguée par voie de convention avec le PLIE pour l'accompagnement professionnel des bénéficiaires PLIE.

Instruire et délivrer l'aide sociale facultative en direction des cannois en situation de grande précarité.

Nos partenaires

A

AADC (Autonomie et Assistance à Domicile Cannoises)

AGIS 06

ADOMA

Apprendre ensemble

ADAPEI

ANPE

APF

Association l'Azurienne Sports Adaptés

Association Valentin Haüy

B

Banque Alimentaire des Alpes Maritimes

Bibliothèque sonore de Cannes

B'NAI B'RITH – Association Culturelle Israélite

C

CAF

Centre Hospitalier Pierre Nouveau

Centre Helio Marin

Centre René Labreuille

Club des handicapés sportifs

CODERPA 06

Collectif des Démocrates Handicapés

Comité de Vigilance des Alpes Maritimes – COVIAM

Conseil Général des Alpes Maritimes

CRAM

CNAV

Croix Rouge

D

Direction Départemental de la Cohésion Sociale – DDCCS

E

Entraide Protestante

Epicerie Solidaire
Espace Santé Jeunes
Espoir pour un bébé

F

Fondation Abbé Pierre
France Alzheimer
France Parkinson
Foyer Epanouir CAT P. Begue

G

GIP Cannes Bel Age
GOYA

H

Handy Challenge Méditerranée
HandyJOB

I

IME Les Moulins

J

J'avais Faim

K

L

Logis des Jeunes de Provence
Lions Club Cannes Croisette
Les Gabres

M

Maison Départemental des personnes handicapées
Mission Locale Avenir Jeune

N

O

Office Public de l'Habitat Cannes et Rive droite du Var
Osons la différence

P

Palm Bus

Pastorale des Migrants

Pôle Emploi

PLIE du Bassin Cannois

Q

R

Restaurants du Cœur

Rotary Club Cannes Aegentina

S

Secours Catholique

Secours Populaire

Samu Social

Saint Vincent de Paul

SOS Maman Bébés

T

Trésor Public

U

UNAFAM

URAPEDA

V

Villa Sainte Camille

Ville de Cannes

VITARIS

W

X

Y

Ysatis

Z